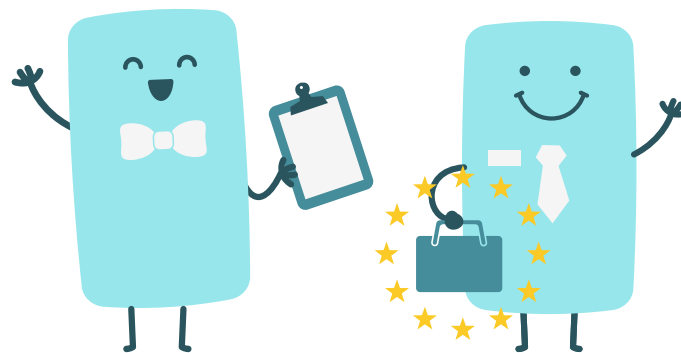


# Le Document Unique de Marché Européen (DUME)



[ALSACEMARCHESPUBLICS.EU](https://alsacemarchespublics.eu)





### **Qu'est-ce que le DUME ?**

Le Document Unique de Marché Européen (DUME) est un formulaire à compléter par une entreprise souhaitant participer à un marché public. Il sert d'auto-déclaration sur sa situation financière, ses compétences et sa capacité à prendre part à la mise en concurrence. Il remplace les formulaires de candidature classiques tels que le DC1 et le DC2.

### **Quels sont ses avantages ?**

L'entreprise voit ses démarches allégées au stade de la candidature. Le DUME peut être réutilisé pour d'autres mises en concurrence. L'entreprise doit simplement s'assurer que les informations fournies sont toujours à jour ; les informations relatives au marché pour lequel elle candidate devront correspondre à la procédure concernée. Le DUME est de plus valable pour soumettre une candidature à n'importe quel marché dans toute l'Union européenne.

### **Est-il obligatoire ?**

L'utilisation du DUME n'est pas obligatoire. Les acheteurs ne peuvent pas refuser la présentation d'une candidature d'une entreprise sous la forme d'un DUME.

### **Quelles informations contient le DUME ?**

Le DUME se compose de cinq parties :

- les informations relatives au marché public et à l'acheteur public,
- les informations sur l'entreprise candidate,
- les motifs d'exclusion du marché public,
- les critères de sélection définis par l'acheteur,
- la déclaration sur l'honneur du candidat attestant du respect des deux points précédents.

### **Comment créer un DUME ?**

L'entreprise peut créer son DUME de deux manières différentes :

- via la plateforme de dématérialisation de l'acheteur dans certains cas. Cette possibilité est offerte par Alsace Marchés Publics,
- via l'utilitaire "Service DUME" qui est accessible sur le portail Chorus Pro.



### Guides "Paramétrer"

Paramétrez la plateforme de dématérialisation avec précision



1 Paramétrer le compte de votre entité



2 Paramétrer votre compte personnel



3 Installer l'application Local Trust Force



4 Générer, exporter et importer un bi-clé de chiffrement



5 La signature électronique



6 Le Document Unique de Marché Européen (DUME)



### Guides "Utiliser"

Utilisez les fonctionnalités de la plateforme au quotidien avec fluidité



7 Mettre en ligne une consultation ouverte



8 Mettre en ligne une consultation restreinte



9 Mettre en ligne une consultation en 2 phases



10 [Publier un avis de publicité \[tutoriels vidéo\]](#)



11 Utiliser la messagerie sécurisée



12 Ouverture des plis et données essentielles



13 Ajout d'un dépôt de pli



14 Créer une suite ou phase de négociation



15 Publier un avis d'attribution



### Besoin de plus d'aide ?

- Tous les guides PDF et tutoriels vidéos d'Alsace Marchés Publics sont disponibles sur <https://www.alsacemarchespublics.eu/aide>
- Vous pouvez contacter notre équipe du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h au 03 69 49 39 10 ou par email à [contact@alsacemarchespublics.eu](mailto:contact@alsacemarchespublics.eu)



### Adoptez le bon réflexe !

Pour une expérience optimale, utilisez Firefox ou Chrome et videz le cache de votre navigateur après chaque mise à jour. La marche à suivre est expliquée dans notre guide **N°16 "Vider le cache de son navigateur"**.